

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2016DCM N° 16-05-26-19

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

Rapporteur: M. le MaireDécisions prises par M. le Maire1°Recours Contentieux

DATE DU RECOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
12 mars 2016	Recours indemnitaire au titre des dommages subis lors du démontage de l'exposition d'œuvres monumentales au jardin botanique et devant le Centre Pompidou du 17 mai au 21 septembre 2014.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
17 mars 2016	Recours en excès de pouvoir contre l'arrêté municipal n° P2016-004 pris en date du 21 janvier 2016 afin d'améliorer les conditions de stationnement rue Madeleine Otth-Lazard.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
24 mars 2016	Recours en annulation contre la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2016 portant sur la rénovation de l'offre cinématographique du centre-ville de Metz et mise à disposition par bail emphytéotique du cinéma Palace.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
29 mars 2016	Recours en annulation contre la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2016 approuvant le règlement local de publicité.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
18 avril 2016	Recours en excès de pouvoir contre l'arrêté	5.8	Tribunal Administratif de

	municipal du 30 octobre 2015 retirant la décision de non-opposition tacite n° DP5746315XO122 du 16 août 2015 pour un projet sis 29 avenue Foch à Metz confirmé par décision du 24 février 2016 du Préfet de la Moselle portant rejet du recours gracieux.		Strasbourg
19 avril 2016	Recours en annulation contre la décision en date du 18 février 2016 refusant l'imputabilité au service de l'accident survenu le 2 octobre 2014.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
25 avril 2016	Recours en annulation contre les titres exécutoires de recettes émis le 25 février 2016 dans le cadre du marché de travaux construction de la salle de musique dite "La Boîte à Musique".	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
25 avril 2016	Requête en référé précontractuel aux fins de suspension de la passation du marché pour la fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°

Décisions rendues

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU /JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
1 ^{er} avril 2015	Ordonnance	Requête en référé précontractuel contre la procédure d'appel d'offres en vue d'attribution d'un accord-cadre "Missions de maîtrise d'œuvre et de conseils – travaux sur les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques appartenant à la Ville de Metz".	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet de la requête et condamnation à verser 1000 Euros à la Ville de Metz au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.
27 avril 2015	Jugement	Recours en annulation contre la Délibération du Conseil Municipal n°14-04-17-1 en date du 17 avril 2014 portant adoption du règlement intérieur du Conseil	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet de la requête et condamnation à verser 500 Euros à la Ville de Metz au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

		Municipal ainsi que du règlement intérieur du Conseil Municipal.			
--	--	--	--	--	--

3°

Date de la décision : 22/04/2016

N° d'acte : 7.1

ARRETE N° 64

OBJET : Mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 3 juillet 2014,

VU le besoin prévisionnel de trésorerie pour 2016,

VU le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne annexé à la présente,

ARTICLE 1 : Le Maire décide d'ouvrir auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne une ligne de trésorerie par tirage.

- **Montant :** 10 000 000 euros
- **Durée :** du 26 Avril 2016 au 25 Avril 2017

ARTICLE 2 : Le Maire décide de signer ce contrat.

ARTICLE 3 : D'un commun accord entre la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne et la Ville de METZ, il est décidé de procéder à la mise en place d'une ligne de trésorerie selon les conditions présentées ci-dessous :

Caractéristiques de la ligne de trésorerie

- **Taux d'intérêt :** Eonia* + marge de 0.63 % l'an
**Lorsque l'index est inférieur à 0, l'index est alors réputé égal à 0.*
- **Base de calcul :** Exact / 360j
- **Modalités de paiement :** Les intérêts sont payables trimestriellement selon la

procédure du débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, au plus tôt le 6^{ème} jour ouvré du mois civil suivant celui au titre duquel ils sont dus.

- Garantie : Néant
 - Frais de dossier : 5 000 €
 - Commission de non utilisation : Néant
-
- Modalités d'utilisation : tirages / remboursements Avant 16 h 30 en J+1
Par débit/crédit d'office

ARTICLE 4 : Monsieur Christophe LAFOUX, Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Moselle et Monsieur le Trésorier Principal de Metz Municipale.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
--

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 10

Décision : SANS VOTE
